

REUNION DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 10 octobre à 10 heures 07 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANCOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCIS LEC, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté.

Avant de revenir sur le contexte local et national, M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Françoise RAGUENEAU et à M. Didier POTEL, nouvellement élus conseillers départementaux du canton de Ham, suite aux élections départementales partielles des 18 et 25 septembre dernier.

Puis, M. le Président adresse ses pensées aux victimes des massacres de Daech sur le sol français, de Nice comme de Saint Etienne du Rouvray, et qui rappellent ceux du Bataclan dont la date anniversaire de la tragédie arrive, ainsi qu'à leurs proches. Il salue, à cet égard, les victoires remportées sur Daech en Irak, en Syrie et en Libye et auxquelles participent nos forces armées ainsi que les réussites des services de renseignement et de sécurité nationaux. M. le Président adresse également ses pensées d'une part, aux habitants d'Alep ; le veto russe à la résolution française ne laissant que peu d'espoir sur la perspective d'une paix à court terme et, d'autre part aux victimes de l'ouragan Matthew, en particulier à Haïti, déjà durement touché il y a quelques années par une catastrophe naturelle.

Enfin M. le Président s'insurge contre les violences et la lâche agression dont ont été victimes les policiers à Viry-Châtillon.

M. le Président rappelle ensuite que cette séance du Budget supplémentaire s'ouvre dans un climat de déni, de mensonges, de désinformation de la part de l'opposition, soutien de la majorité gouvernementale. Il dénonce une période où la pétition remplace le débat démocratique, où la grève se substitue au dialogue social. Il déplore l'immobilisme de l'opposition qui se heurte aux évolutions de la société qu'elle ne comprend plus et les annonces gouvernementales, remplies de manichéisme, mortelles pour les départements. Il dénonce le déni de la réalité de la situation nationale et de la situation départementale, celui d'assumer les lois institutionnelles que la majorité gouvernementale a elle-même votées et qui ont bouleversé les domaines d'intervention du Département, les mensonges d'élus propagés sur les réseaux sociaux quant à des fermetures comme celle du CPEF au CHU Amiens Picardie ou à l'abandon des personnes âgées selon le choix du mode de gestion de l'APA, ainsi que la désinformation sur la fermeture des collèges. Ainsi, M. le Président juge l'opposition ulcérée, fragilisée par des résultats électoraux toujours plus calamiteux, catalysant ses attaques sur une majorité départementale plutôt que sur l'Etat qui étouffe les Départements. Il réaffirme qu'au-delà des peurs alimentées par l'opposition, la majorité travaille à redonner à la collectivité, en dépit de contraintes extrêmes, les conditions d'exercice de ses compétences, essentielles aux habitants, des plus jeunes aux plus âgés sans oublier les acteurs économiques dont le dynamisme, les prises de risques sont les garants d'une dynamique source de croissance et de recul de la précarité ; la première des solidarités étant l'emploi.

M. le Président souhaite que la volonté, commune, active et réactive démontre et préserve la pertinence de la collectivité de proximité que représente le Conseil départemental et le conforte dans sa position prégnante dans la vie quotidienne de tous.

Il revient ensuite sur la situation financière actuelle du Département et estime que le Gouvernement qui, ayant supprimé la clause de compétence générale et maintenu des missions sans en donner ni les commandes ni les moyens développe et met en oeuvre une vision qui s'éloigne de plus en plus de la République décentralisée inscrite dans la Constitution. Il rappelle que dans de nombreux domaines tels que le RSA, les personnes âgées ou l'enfance, des textes se sont multipliés et sont fondés sur une logique « l'État prescrit et les Départements paient ». Il dénonce les engagements pris par la majorité précédente qui n'a pas anticipé les évolutions et dépensé toujours plus sans évaluer l'efficacité des politiques ou qui a engagé des dépenses, certes utiles, comme pour le collège de Rivery ou pertinentes pour les Maisons de la Vallée mais à des coûts pharaoniques. Il déplore également les décisions prises par certaines majorités par crainte de disparaître, et qui ont accepté de prendre des compétences dont le coût s'accroît sans ressources afférentes.

Il réaffirme que la contribution des collectivités au désendettement public, si elle est acceptée, ne peut l'être que dans une mesure égale entre collectivités et à condition aussi que le Gouvernement ne soit pas engagé dans un discours et une détermination schizophrénique où il demande de réduire les dépenses de fonctionnement d'un côté et de l'autre, impose des décisions qui génèrent des augmentations de ces mêmes dépenses, en réduisant dans le même temps sa dotation de façon systématique ou parfois cynique, d'une manière insidieuse et honteuse comme pour la Dotation de Compensation des ressources de la taxe professionnelle et la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale, retirant ainsi aux Départements 400 millions d'euros de ressources, par le biais de l'article 14 du projet de loi de finances initiale pour 2017.

M. le Président déplore une schizophrénie masquée par une communication rodée des secrétaires d'état ou ministres chargés de porter les messages comme Mmes TOURAINE ou BOISTARD ou M BAYLET qui, Président de Département, affirmant tous que les départements qui vont mieux. Après avoir constaté une croissance, dont la reprise est laborieuse, 1,3% prévus en 2016, une compétitivité toujours aussi dégradée avec un déficit commercial atteignant des records alors même que les cours du pétrole restent très bas ainsi que l'annonce hebdomadaire de délocalisations de grands groupes industriels ou même de menaces sur EDF, AREVA ou ALSTOM, M. le Président note que l'amélioration de la situation de l'emploi relève, à la fin de ce mandat de François Hollande, plus de la physique quantique que des réalités économiques et sociales, avec un taux de chômage stable sur les derniers mois, mais avec un nombre de personnes en sous-emploi toujours de 444 000 plus élevé que ce qu'il était en mai 2012. Il déplore en outre le drame politique de cette présidence qui tient selon lui tout entier dans une contradiction sans issue.

M. le Président cite à ce propos deux publications récentes illustrant cette impasse avec d'une part, l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), qui indiquait, le 5 septembre, qu'un redressement de certains indicateurs économiques se faisait jour mais uniquement dans la mesure où François Hollande avait amorcé une politique de l'offre et était revenu sur le véritable choc fiscal qu'il avait assené au pays au début de son mandat. M. le Président cite ensuite le « Livre des Trahisons », publié début septembre et les propos du Premier Ministre, le 11 septembre, sur Europe 1, sur une «gauche fracturée, puérite et irresponsable».

M. le Président s'interroge sur ce que pensent les salariés chez Bigard à Ailly-sur-Somme ou Pentair à Ham et pose la question de savoir qui peut encore adhérer à ces contradictions ou s'étonner de la montée des populismes et du manque de confiance des concitoyens envers leurs élus. Il cite enfin M. SAPIN, Ministre des Finances, dans un article des « Echos » du 6 juin 2016, affirmant que le Gouvernement suit « une politique claire de sérieux budgétaire » quand dans le même temps, le Haut Conseil des finances publiques juge le projet de Budget 2017 du Gouvernement «improbable ».

M. le Président rappelle que la dette publique s'élève à 2 148 milliards d'euros, soit 20% de plus qu'en 2012. Afin de soulager le Département, une solution consisterait à se recentrer en totalité sur les compétences obligatoires mais la majorité actuelle ne s'y résoudra pas, la collectivité devant tout faire pour soutenir ses habitants, l'activité et l'attractivité des territoires, des communes, du développement métropolitain et du développement rural. Il réaffirme son engagement pour un Département présent pour ses habitants, aux côtés des collectivités, acteur auprès des entrepreneurs et des agriculteurs, en appui des EPCI, des associations sportives ou culturelles. M. le Président insiste sur la mise en action des engagements de la majorité actuelle comme ceux qui seront débattus pendant cette session et comme celui pris il y a quelques jours d'accompagner le projet d'installation du groupe Amazon sur Boves qui illustre la détermination et l'efficacité faisant du Département une collectivité du quotidien, du présent et de l'avenir.

M. le Président rappelle que la majorité a fait le choix d'une gestion raisonnée par un audit et une évaluation de chacune des actions menées par la collectivité, de choix concrets et réalistes, conformes aux obligations et aux compétences partagées, pas encore débattues dans la CTAP, force est de constater que l'approche d'échéances électorales majeures conduit le Président de la République et le Gouvernement à promettre ou décider des cadeaux dont la crédibilité le laisse rêveur.

Il énumère ainsi les « cadeaux » gouvernementaux comme la prime à l'embauche d'un milliard d'euros, la formation des chômeurs pour 600 millions d'euros, le plan de soutien exceptionnel à l'élevage chiffré à 400 millions d'euros, la baisse de cotisations sociales aux agriculteurs pour 500 millions d'euros, le fond de transition énergétique avec une rallonge de 300 millions d'euros, la hausse du point d'indice des fonctionnaires s'élevant à 160 millions d'euros en 2016 et 650 millions d'euros à partir de 2017, la prolongation du dispositif sur l'amortissement pour les investissements des entreprises d'un montant de 400 millions d'euros, les mesures vers la jeunesse pour 200 millions d'euros, la prime aux instituteurs s'élevant à 60 millions d'euros en 2016 et 270 millions d'euros dès 2017, la revalorisation de la carrière des enseignants pour 500 millions d'euros en 2017, le plan jeunesse pour 160 millions d'euros en 2016, l'agence nationale de la recherche bénéficiant d'une rallonge de 50 millions d'euros en 2017, la transformation de contrats aidés dans l'Education nationale pour 10 millions d'euros en 2016 et 30 millions d'euros en 2017, l'indemnisation d'EDF pour fermeture de la centrale de Fessenheim pour 400 millions d'euros, les difficultés de l'exploitation du nickel en Nouvelle Calédonie se chiffrant à un milliard d'euros, l'allègement de la baisse de dotation des Communes pour un montant d'un milliard d'euros, le crédit d'impôt pour les associations à 800 millions d'euros et un allègement des impôts d'un milliard d'euros, ce qui ramènera l'alourdissement de la fiscalité des ménages depuis 2012, de + 35 milliards à seulement + 34 milliards €.

M. le Président déplore que le Département reste toujours un spectateur oublié quant le Gouvernement recherche à créer un nouvel impôt pour les Régions, ou à leur reverser une part de TVA, à réduire les baisses de dotation pour les communes et intercommunalités et s'interroge sur une volonté masquée d'une mort programmée des Départements, ou simplement retardée. Il dénonce la vraie fausse négociation sur le RSA, au terme de laquelle, même les Départements de gauche n'ont pas approuvé la proposition du Premier Ministre et se sont réfugiés dans une prudente abstention et l'absence de déclaration du Gouvernement, de texte de loi ou de décret marginalisant encore plus les collectivités départementales. Il souligne que la campagne de sensibilisation de l'ADF a poussé le Gouvernement à un point culminant de contradictions et de violences institutionnelles, et les présidents des départements de France à voter à l'unanimité une motion lors du congrès national qui vient de s'achever. Il rappelle que les compensations financières de l'État, pour un grand nombre de ces prestations sociales nationales, n'ont cessé de diminuer. Il s'interroge sur ce que représentent les 3,1 millions d'euros notifiés le 5 avril 2016, que le Gouvernement verse au Département pour l'APA 2, quand le reste à charge anticipé de l'APA 1 sur la période 2012-2016 s'élève à 146,7 millions d'euros. M. le Président laisse la phrase de conclusion sur ce sujet à son collègue socialiste, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine : « le système de financement de l'aide sociale par les Départements ne tient plus la route. »

M. le Président rappelle que la loi NOTRe a sapé l'identité et les compétences du Département avec une baisse brutale et vertigineuse des dotations et dénonce la volonté du Gouvernement d'astreindre les Départements au silence et à l'exécution dans l'exercice du cœur de ses compétences décentralisées. Il réaffirme que la majorité départementale et lui-même n'acceptent pas cette évolution et qu'il la dénoncera désormais systématiquement.

M. le Président tient à faire état des avancées en cours des grandes politiques du Département qui en 2016, après l'évaluation et la redéfinition des politiques en 2015, ainsi que la définition d'un cadre budgétaire de redressement clair, voit la mise en place des nouvelles politiques de la collectivité, qui s'appliqueront ensuite jusqu'en 2021. Il cite ainsi le domaine culturel, opposant aux craintes d'un désengagement total et d'un effondrement des structures culturelles la réalité de la politique du Département avec une baisse des crédits affectés à la culture, baisse conforme à toutes les autres politiques départementales, mais avec une action maintenue et des initiatives importantes, tant pour les sites historiques du Département, que dans une approche nouvelle sous forme d'appel à projets. Il souligne que le soutien aux structures culturelles a certes diminué, mais uniquement dans la proportion annoncée et que les appels à projets, loin d'être rejetés et incompris, ont rencontré un succès incontestable et permis de faire émerger de nouvelles compagnies avec de nouvelles créations et que les sites historiques du Département sont en passe de trouver une meilleure organisation et une plus grande synergie dans le projet d'EPCC approuvé en juin dernier.

Dans le soutien aux territoires, M. le Président réaffirme un engagement fort de la majorité de 5 millions d'euros pour l'année transitoire 2016 correspondant à 262 projets présentés par les intercommunalités ou les communes pour un montant de travaux d'environ 29,3 millions d'euros qui seront réalisés en grande partie par des entreprises du département. Il souligne que cet effort sera complété, dans les semaines qui viennent, par la prise en compte du cas des communes touchées par les catastrophes naturelles du printemps.

Concernant les collèges, M. le Président indique que l'année 2016 est celle de la mise en place, à la fois, d'un nouveau mode de travail fondé sur des dialogues de gestion, une plus grande réactivité des services départementaux, et une remise à niveau très sensible en terme de travaux d'entretien et de sécurisation des établissements. Il rappelle que le montant des travaux d'entretien a été doublé en 2016, et que, dès les attentats de novembre 2015, un plan de sécurisation des établissements a été lancé, représentant environ un million d'euros de dépenses en 2016.

M. le Président rappelle que sur la question des tarifs de cantine des collégiens de Rue et de Flixecourt notamment, le Département n'a de leçons de morale et de justice à recevoir de personne. Il indique ensuite que dans le domaine de l'insertion sociale, à la suite du courrier adressé à tous les allocataires du RSA le 1^{er} février 2016, un travail sans précédent et toujours en cours a été lancé. Les équipes pluridisciplinaires, présidées par des élus, sont installées avec la mise en place d'un nouveau mode d'accompagnement, davantage personnalisé et tourné vers l'emploi dans les secteurs marchands, avec une mobilisation plus forte du FSE. Il précise que depuis 2014, le Département assurait la gestion, pour le compte de l'État de ces fonds, mais n'en bénéficiait lui même que marginalement. Il cite ensuite un appel à projets lancé pour que les actions d'insertion sociale répondent plus largement, à partir de 2017, aux priorités et aux besoins spécifiques de chaque territoire. Il indique que le taux de contractualisation avec les allocataires a, d'ores et déjà, atteint 53%, contre 48% en 2015 et dit espérer constater, à la fin de cette année, d'autres résultats positifs de ces orientations en matière d'insertion sociale et socioprofessionnelle. Il précise enfin que des allocataires RSA en contrat emploi aidé sont désormais accueillis dans les services départementaux et les collèges, le Conseil départemental montrant ainsi désormais l'exemple dans ce domaine.

Dans le domaine de l'enfance, M. le Président indique qu'une redéfinition des modes de travail et des priorités avec les grands partenaires institutionnels du Département est en cours, la collectivité fixant ses besoins, ses priorités, ses méthodes et ses approches, et assure pleinement la compétence et le pilotage qui sont les siens. Il précise qu'un plan « qualité de l'accueil » est en place et des barèmes départementaux, inexistants jusqu'ici, ont été édictés rappelant que ces réorientations ne se font pas aisément puisque le nombre de mineurs étrangers non accompagnés, répartis autoritairement par l'État vers les départements, a connu une croissance d'un tiers en six mois. M. le Président précise que le Département accueille actuellement plus de 100 de ces mineurs pour un coût en 2016 estimé à plus de 4 millions d'euros.

M. le Président dit ne pas vouloir polémiquer sur ce sujet mais qu'il n'entend pas non plus cacher à l'assemblée et aux citoyens cette réalité rappelant que la politique d'immigration est une compétence de l'État même si ce sont les Départements qui paient sans compensation.

Concernant le domaine du handicap, M. le Président confirme, dans l'objectif de favoriser la prise en charge sur le territoire dans des conditions adaptées des jeunes et jeunes adultes handicapés (amendements Creton et autistes), l'inscription de la collectivité dans la dynamique nationale de prévention des départs en Belgique via la création d'un « pôle de compétences et de prestations externalisées » (PCPE) ainsi que la définition et le lancement d'appels à projets et de possibilités d'extension pour la création de places d'accueil en FAM ou en établissement déjà créé. Dans le domaine de l'environnement, M. le Président confirme que le Conseil départemental fait moins de communication, mais assure mieux ses missions essentielles comme le remplacement de la flotte de véhicules par des modèles hybrides, le projet de création d'un grand espace naturel, à la fois pôle touristique et environnemental de référence à l'est du département, et progresse autour des travaux engagés sur les étangs de la Barette et de Cléry. De même, sur le littoral, il indique que le projet de dépoldérisation expérimentale et plus naturel de la zone de la Ferme de la Caroline est enclenché. Il indique que près d'un million d'euros ont été affectés à ces programmes depuis le 1^{er} janvier dernier. Dans le domaine du sport de pleine nature et Handisport, cibles désormais privilégiées de l'action du Conseil départemental, M. le Président réaffirme que l'effort 2016 représente le double de celui de 2015.

Dans le domaine de l'entretien des routes départementales, il précise que les premiers résultats concrets sont mesurables puisque dès 2016, les crédits affectés à l'entretien des routes ont été augmentés de 7,2 millions d'euros par rapport à 2015 dont 5,6 millions d'euros pour le renforcement des chaussées, 0,515 millions d'euros pour les opérations de sécurité et un million d'euros pour les réparations d'ouvrages d'art. Il indique que ces crédits ont d'ores et déjà permis de renouveler 1 260 km de marquage horizontal, 220 km d'enduit de chaussée, 115 km de reprofilage de rives et 39 km d'enrobé sur des routes à grande circulation et que onze ouvrages d'art ont été réparés. Il précise enfin que le parc des engins d'entretien et d'exploitation des services départementaux, qui était largement vétuste, est renouvelé, ce programme de modernisation et d'équipement s'élèvera à 8 millions d'euros sur trois ans.

M. le Président rappelle que le cœur des travaux du budget supplémentaire 2016 sera formé de deux ensembles de propositions avec, d'une part, une décision modificative du Budget primitif 2016 et, d'autre part, quatre projets de délibération mettant en oeuvre les orientations nouvelles importantes de la majorité départementale. En matière budgétaire, il propose, notamment en affectant le résultat du compte administratif 2015, en vue de l'affectation de 8,3 millions d'euros pour suivre le cours de la dépense RSA, très aléatoire et imprévisible avec, selon certains mois, et en extrapolant, une dépense annuelle qui pourrait s'élever de 104 à 113 millions d'euros.

Il réaffirme que les collectivités ne peuvent plus faire face à ce type de dépense, à la fois exponentielle et aléatoire. Il dit craindre que la Somme, ne soit pas en mesure de faire face à la dépense telle qu'elle se présentera en novembre et décembre de cette année. Il cite ensuite la mise en réserve de 13 millions d'euros pour permettre de préparer le Budget primitif 2017 sans avoir à aller au delà des -14 millions d'euros prévus en dépenses de fonctionnement pour suivre la trajectoire pluriannuelle de redressement sans augmentation des impôts, le redéploiement de 1,274 millions d'euros de dépenses de fonctionnement afin de permettre, notamment, la couverture d'un supplément de dépenses PCH à 680 000 € et la couverture de l'impact 2016 de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires chiffré à 234 000 €. Il évoque enfin la mise en oeuvre d'un certain nombre d'ajustements ou de travaux dans différents domaines, sur la base de compensations entre dépenses nouvelles et économies.

M. le Président indique qu'au terme de ce Budget supplémentaire, les dépenses de fonctionnement 2016 passeraient de 592,8 millions d'euros à 599,4 millions d'euros ; les investissements 2016 restant stables à 119 millions d'euros. Il précise que l'augmentation de 6,6 millions d'euros des dépenses de fonctionnement recouvre, en réalité, l'encaissement de l'aide de l'État sur l'APA pour un montant de 3,1 millions d'euros, des provisions constituées à la demande de la CRC pour un million d'euros et une augmentation de la mise en réserve de deux millions d'euros. Il rappelle que, conformément aux engagements pris par la majorité, les dépenses réelles de fonctionnement ne connaissent aucune augmentation et qu'en cas d'un éventuel ajustement budgétaire en fin d'année, une nouvelle décision modificative sera opérée. Il réaffirme l'objectif premier qui est celui d'un redressement budgétaire, progressif mais déterminé, avec un taux d'épargne brut le plus proche possible des 8% en fin d'année 2016, avec un objectif de retour au taux correct de 10%.

M. le Président indique que cette session sera également marquée par quatre orientations que la majorité départementale souhaite mettre en oeuvre de 2017 à 2021 à savoir pour les services d'aide à domicile un cadre de relation renouvelé au travers de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Il rappelle que le coeur de la politique de la majorité est orienté vers les personnes âgées et non les structures. Il réaffirme son exigence sur le volume d'heures réellement passé auprès des personnes âgées, la qualité et la formation des intervenants, et la continuité des services offerts et n'entend pas exercer cette compétence comme simple « guichet muet » d'une bureaucratie centralisée ou de lobbies locaux.

M. le Président aborde ensuite la deuxième orientation de la politique départementale qu'est le cahier des charges des nouveaux projets d'investissement en matière d'établissements médico-sociaux rappelant que la majorité a eu à régler le cas de onze projets d'extension ou de rénovation d'établissements médico-sociaux, autorisés par la collectivité entre 2008 et 2015, sans que les financements nécessaires n'aient été prévus pour un montant de 5 millions d'euros à trouver d'urgence. Il rappelle que ces crédits ont été trouvés, mais qu'il est inconcevable que le système se perpétue à l'identique et que de nouveaux projets soient autorisés en s'appuyant simplement sur une augmentation future du prix de journée, c'est-à-dire sur de futures dépenses de fonctionnement hypothétiques de la collectivité.

Il revient ensuite sur la troisième grande orientation qui sera débattue à savoir le nouveau cadre pour l'appui aux territoires de 2017 à 2021 et rappelle que le Département, sous cette majorité, est aux côtés des territoires depuis le premier jour citant par exemple le secours exceptionnel aux communes d'un montant de 1,6 millions d'euros dès 2015 puis 5 millions d'euros en 2016 au titre d'un cadre transitoire, une aide exceptionnelle aux communes touchées par des catastrophes naturelles en juin dernier et pour lesquelles il propose au cours de cette session une procédure de réponse rapide ainsi que 30 millions d'euros pour les nouveaux contrats de territoire qui seront proposés sur 2017/2021.

M. le Président rappelle que conformément à l'engagement pris, le Département est, et sera, la collectivité des solidarités territoriales comme des solidarités sociales. Il indique que cette politique sera conduite dans la clarté et sans exclusive, des priorités départementales sont affichées et pourront donner lieu à des « bonus » pour ceux qui s'engagent aux côtés du Département rappelant que les nouveaux EPCI seront le pivot des contrats de territoire ; l'effort fiscal de chaque territoire sera pris en compte tel qu'il est. Il précise que depuis 2012, le Gouvernement n'a de cesse que de diviser, de distinguer et de séparer les territoires : entre métropoles et les autres ; entre Régions et Départements ; entre grands EPCI et les autres ; entre les ruraux et les urbains quand le Département souhaite au contraire le rassemblement et la cohésion des territoires.

M. le Président aborde ensuite la quatrième orientation importante dont l'Assemblée aura à débattre à savoir le lancement d'un appel à projet en matière d'aménagements touristiques. Il réaffirme son engagement sur tous les grands enjeux de la Somme, le Département restant présent dans les domaines de la protection du littoral, du Plan Somme II, de l'aménagement numérique du territoire, de l'entretien et de la modernisation des infrastructures routières ou de l'entretien et de la rénovation des collèges. Il rappelle qu'en dépit des difficultés budgétaires, les investissements du Département restent massifs, voire plus élevés que dans la période précédente sur chacun de ces sujets fondamentaux.

En conclusion, M. le Président souhaite au nom de tous, donner deux « coups de chapeau » particuliers aux athlètes aux Jeux Olympiques de Rio, et tout spécialement aux athlètes para olympiques et le second, à tous les agents départementaux en collège, dans les EMOP/EMOES, au siège, qui ont durement travaillé pour que la rentrée scolaire se passe dans les meilleures conditions.

M. STOTER souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus du canton de Ham et dit espérer que leur voix soit entendue. Il dit obtenir confirmation de la politique anti-sociale de la majorité qui avait déjà opéré un premier élagage lors du Budget primitif. Il soutient que d'autres alternatives restent possibles comme le maintien de l'aide à la restauration dans les établissements du 1^{er} degré, une motion ayant été déposée à ce sujet. Il déplore en outre l'abandon du soutien au centre de planification et la privatisation annoncée des agents d'entretien dans les collèges. Il dénonce une instrumentalisation de la loi NOTRe qui sert selon lui à masquer des choix politiques que la majorité n'assume pas. Il revient sur l'abandon de l'aide aux cantines dans le 1^{er} degré et insiste sur le fait que le Département peut toujours verser une aide aux familles en difficulté dont les enfants fréquentent un établissement dans le département au titre de la solidarité.

M. STOTER déplore en outre la perte progressive des services de proximité avec la suppression de poste de fonctionnaires dans les territoires et le démantèlement programmé des Départements à moyen terme. Il dénonce enfin le manque d'association des membres de l'opposition dans la réflexion menée autour de la refonte de la carte des Centre d'exploitation routière et demande à M. le Président, que l'opposition soit plus étroitement associée à ces réformes.

Mme LEPRESLE note que le Budget supplémentaire n'est pas un ajustement comptable qui reflète la politique générale de la majorité à savoir la baisse des budgets de fonctionnement, la diminution des services publics de proximité, du soutien à la parentalité, à la jeunesse et à la santé. Elle déplore l'abandon de nombreux dispositifs en faveur du logement, la réduction du Contrat de Ville pour Amiens et Abbeville mettant ainsi en péril les populations les plus fragiles. Elle rappelle le rôle de chef de file du Département dans les politiques de solidarité et s'inquiète de la baisse progressive des crédits alloués aux collèges, de la disparition du Conseil départemental junior et de la refonte de la carte des CER et des CMS. Elle rappelle l'inquiétude grandissante des agents du Département concernant la mise en place d'une mobilité interne obligatoire et demande à la majorité de revenir sur cette décision.

Mme LEPRESLE regrette également l'abandon de nombreuses actions en faveur de l'environnement sous prétexte, selon elle, de la loi NOTRe et rappelle que des impératifs de développement durable sont désormais nécessaires même au sein des entreprises qui peuvent faire l'objet d'un soutien du Département. Elle souhaite que le Département intègre des réseaux internationaux afin de maintenir ses actions en faveur du développement durable et de réduire les inégalités sociales.

M. RENAUX estime, en utilisant une anaphore, que « d'ordinaire » le Budget supplémentaire se doit d'apporter la touche finale à un budget, d'ajuster des recettes et des dépenses, de donner un ultime coup de pouce aux finances du Département alors qu'aujourd'hui il offre plus l'impression d'un tour de passe-passe en deux actes. Il déplore que le Budget supplémentaire présenté lors de cette session ressemble davantage à un paysage de la Première guerre mondiale, dévasté et dénonce un sabordage des politiques publiques, une mise à genou des salariés.

Mme WYBO revient sur le référendum organisé en Hongrie qui montre selon elle qu'il est possible de s'opposer à l'afflux de migrants. Elle note que MM. SARKOZY et LE MAIRE, candidats à la primaire de la Droite, reprennent à leur tour les thèses du Front National sur cette question. Elle dénonce ensuite la hausse continue du RSA qui fait peser toujours plus de dépenses sur les Départements et le désengagement de l'Etat qui abandonne les collectivités. Elle rappelle son engagement à défendre la ruralité face à une loi NOTRe inapplicable et son soutien aux personnes âgées et en situation de handicap dont elle souhaite débattre au cours de cette session. Elle revient également sur le démantèlement programmé de la jungle de Calais qui sera effectué, selon elle, sans aucune concertation ni compensation financière et dit relayer les inquiétudes grandissantes des maires ruraux.

Mme ESTEBAN indique que son groupe ne s'inscrit pas dans la ligne de l'actuelle majorité dans ce Budget supplémentaire du fait de la politique menée dans les domaines des personnes âgées, du RSA, de l'aide aux familles et à la jeunesse et l'arrêt de l'aide à la cantine pour les élèves du 1^{er} degré. Elle dénonce la mise en difficulté de nombreuses associations citant Picardie Nature où plusieurs licenciements sont programmés ainsi que la politique actuelle du Gouvernement qui fragilise toujours plus les citoyens.

M. MAQUET rappelle que le Budget supplémentaire vise principalement à ajuster les choix réalisés en début d'année, définis au travers des orientations stratégiques du Conseil départemental pour la période 2016-2021. Il indique qu'au niveau national, la dette française atteint désormais plus de 2 170 milliards d'euros fin juin soit l'équivalent de 98,4% du PIB. Il déplore l'inscription de 80 600 demandeurs d'emploi supplémentaires à Pôle Emploi quand de nombreux pays connaissent de nouveau la croissance dans le monde. Il rappelle que le nombre de Français n'exerçant aucune activité explose quand le Président de la République ne trouve aucune explication logique à cette tendance. M. MAQUET estime que cette conjoncture est le résultat du manque de politiques efficaces depuis 2012 et ajoute que le Gouvernement masque son échec.

M. MAQUET déplore également la nouvelle hausse de 2% du RSA décidé par le Gouvernement qui, même si chacun comprendra que l'amélioration du sort des plus démunis soit une préoccupation partagée, de la même manière, cette politique de solidarité sociale est impossible si elle n'est pas fondée sur des réalités budgétaires concrètes. Il rappelle en outre que cette augmentation repose totalement sur les finances des Départements alors que la question de l'abîme financier créé par l'augmentation continue des dépenses sociales, et notamment du RSA

n'est pas réglée. Il s'interroge sur le fait que le Gouvernement demande aux collectivités de faire des économies quand, dans le même temps, il leur impose des charges supplémentaires sans compensations.

M. MAQUET qualifie le quinquennat de François Hollande comme celui du renoncement quand pour faire face à l'ampleur du déficit public, il avait promis à Bruxelles en 2014 qu'il réaliserait 50 milliards d'euros d'économies sur trois ans. Sans surprise, il abandonne aujourd'hui cet objectif. Il a en effet décidé d'augmenter de 6,8 milliards d'euros les dépenses de la France, sans les compenser par des économies. Et surtout, il laissera la note au successeur.

M. MAQUET estime que le Budget supplémentaire garantit la continuité dans la gestion budgétaire départementale et le juge conforme à la stratégie financière et aux annonces faites au cours des séances plénières précédentes. Il insiste sur ce dernier point expliquant qu'il ne s'agit pas d'ajouter des lignes à un budget déjà voté, mais bien de les modifier, d'ajuster suivant les besoins et les évolutions des premiers mois de l'année. Il rappelle qu'il s'agit désormais de préserver la capacité du Département à investir car il estime qu'il en va de l'équilibre des services publics sur l'ensemble du territoire de la Somme comme du soutien à l'économie et à l'emploi local. Il réaffirme en outre les priorités des élus départementaux que sont les collèges, le réseau routier, les solidarités humaines, le patrimoine immobilier, le déploiement numérique sur les territoires et le soutien aux projets des partenaires de la collectivité au travers d'une gestion saine.

M. MAQUET rappelle plusieurs principes essentiels comme le redressement sans augmentation des impôts, la maîtrise des charges de fonctionnement, des dépenses courantes et la poursuite des efforts d'économie, le maintien de la capacité d'investissement pour un soutien à l'emploi et à l'économie locale, le refus de s'engager sur des projets ou des politiques sans visibilité, l'anticipation et l'innovation.

M. MAQUET évoque ensuite la refonte de la carte des CMS qui seront regroupés dans 23 nouvelles « Maison Départementales des Solidarités et de l'insertion » à compter du 1^{er} janvier 2017 et progressivement jusqu'en 2020, pour une meilleure présence effective sur le terrain des équipes et une meilleure réponse aux demandes souvent complexes ainsi que le regroupement progressif des services routiers dans les 18 nouveaux Centres d'Exploitation Routière, de 2017 à 2020. Il rappelle que ces actions sont menées en ayant recours à la pédagogie pour aboutir à une signification concrète dans le quotidien des Samariennes et des Samariens. Il insiste sur la plus-value d'entretenir ce lien direct, régulier et privilégié avec les habitants des territoires et rappelle que le Département est l'échelon le plus adapté à l'action de proximité équitable, au quotidien des habitants et à la péréquation.

Il rappelle que la Somme reste un département attractif pour les entreprises comme en témoignent les projets d'implantation en cours comme la nouvelle plateforme logistique de pièces détachées pour Peugeot et Citroën en cours de construction sur le parc d'activités de Haute Picardie avec, à terme, la création de 65 emplois ; l'implantation d'AMAZON à Boves et la création de 500 emplois en CDI dans les trois ans ou encore le projet d'implantation d'une nouvelle entreprise agroalimentaire sur la zone de Poix-Croixrault avec 80 emplois dans une première phase et la possibilité de 160 emplois dans les cinq ans.

Il souligne le soutien indispensable à l'agriculture, face à une récolte céréalière en chute de près de 30% après les intempéries du printemps s'ajoutant à une crise persistante de l'élevage et du secteur laitier. Il rappelle que le Conseil régional a voté un plan d'urgence de 4 millions d'euros pour aider les éleveurs et producteurs de lait à faire face à la crise un fonds d'allègement de charges d'1,7 million d'euros, un fonds de garantie de 2 millions d'euros pour la restructuration des prêts, le financement d'audits conseils d'exploitation.

M. MAQUET indique qu'en complément des mesures mises en œuvre par l'État et la Région Hauts de France, le Conseil départemental se mobilise et accompagne la filière agricole avec l'organisation de la mobilisation des organisations agricoles et des institutionnels au sein de la Charte Avenir Elevage 80, signée le 8 juin dernier, la création d'un dispositif d'accompagnement pour les éleveurs de la Somme en complément de l'audit conseil financé par la Région, coordonnant avec la Région, la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux dispositifs d'aides pour les entreprises agricoles, agroalimentaires et du secteur de la pêche. Il évoque en outre la signature de la convention de partenariat avec la Région Hauts de France votée en session au Département en juin et votée à l'unanimité au Conseil régional le 8 juillet dernier. Il réaffirme enfin l'engagement du Département à développer la démarche Somme Produits Locaux, notamment avec le recours à la production locale dans les cantines des collèges, dans la restauration collective mais également les nouvelles mesures de renouvellement et d'optimisation tant de la flotte automobile que du parc d'intervention sur les routes.

M. MAQUET rappelle en outre que des objectifs de rajeunissement de la flotte d'intervention ont ainsi été fixés pour améliorer l'efficacité des services exploitation du Conseil départemental avec, en contrepartie, une réduction du nombre d'engins non liés à certaines activités spécifiques et à la viabilité hivernale, réduction rendue possible par une plus grande concentration géographique du matériel et par l'acquisition de matériels plus performants et adaptés aux missions.

En conclusion de son propos, M. MAQUET dénonce l'absence de courage de la majorité de gauche à l'heure où l'Etat continue à se décharger sur les collectivités locales de l'effort de réduction de la dépense publique. Il déplore l'attitude du Gouvernement qui continue de porter atteinte aux moyens financiers des Départements et le manque d'anticipation de l'opposition lors de la précédente mandature. Il rappelle que certains choix fait aujourd'hui sont imposés par la loi NOTRe et il dénonce fermement les attaques récentes portées dans la presse dénonçant une pratique politicienne plutôt que d'intérêt général.

M. de JENLIS indique qu'il ne reviendra pas en détail sur les ajustements budgétaires proposés et présentés par M. le Président. Il rappelle que l'ajustement au titre de la section d'investissement de 82 000 €, reste marginal et confirme la pertinence des prévisions, cet ajustement ne portant que sur 0,1% des dépenses d'équipement ouvertes au Budget primitif 2016. Il souligne à ce propos, l'ouverture de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 635 000 € pour poursuivre les opérations d'aménagement de la voirie et de modernisation des infrastructures fluviales. Concernant la section de fonctionnement, M. de JENLIS indique que les faibles ajustements proposés sur les recettes lors de ce budget supplémentaire (3,3 millions d'euros, hors transfert financier prévu par la loi ASV, soit 0,5% des crédits ouverts au BP 2016) confirment également la sincérité du budget.

M. de JENLIS souhaite ensuite approfondir la question du transfert financier par l'État pour financer la loi ASV et dit se souvenir du recours déposé par M. LEC et les élus du groupe « Somme à gauche », portant sur cette recette et notamment sur le fait que la majorité n'avait volontairement pas inscrit cette recette dans son Budget primitif. Il note que le Préfet avait précisé que l'absence d'inscription de cette dotation au titre de l'APA était logique puisque « cette dernière [...] a fait l'objet d'une notification officielle auprès du Département le 5 avril 2016, soit après la séance d'adoption du Budget primitif. »

M. de JENLIS se dit inquiet concernant cette recette, qui vient financer des dépenses nouvelles au bénéfice des personnes âgées mais dont personne ne connaît l'évolution. Il indique en outre que si la loi ASV est compensée, le vrai problème demeure la compensation de la loi « APA 1 » de 2002. L'APA, à domicile ou en établissement, s'élève à près de 58 millions d'euros dans la Somme en 2015, l'État ne compensant que 18 millions d'euros, soit seulement 30%.

Il souhaite ensuite revenir sur l'évolution des dépenses de fonctionnement en rappelant que les règles de gestion appliquées sont simples dans la mesure où toute évolution de charges doit être compensée par la réduction d'une autre dépense ou l'inscription d'une recette définitive.

M. de JENLIS se dit néanmoins soucieux quant à l'avenir de la collectivité départementale en rappelant que le Gouvernement, après avoir fortement rogné les compétences des départements avec la loi NOTRe, tente désormais de les asphyxier financièrement de manière à les faire disparaître. Il regrette en outre que le Gouvernement entende et réponde aux demandes des autres niveaux de collectivités, qu'il s'agisse du bloc communal ou des régions alors que les Départements restent les grands oubliés des gestes présidentiels ou gouvernementaux sur les dotations de l'État. Il dit craindre une nouvelle compression des charges pour le compte de l'Etat en l'absence de compensation l'année prochaine.

M. de JENLIS rappelle l'engagement de la majorité à ne pas augmenter les impôts contrairement à l'opposition et cite les propos de M. LEC dans le dernier éditorial de la Lettre des élus du groupe « Somme à gauche », la hausse de 2% de la fiscalité de nos voisins du Pas-de-Calais en exemple. Il dit ne pas vouloir s'étendre sur les polémiques que l'opposition, montées de toutes pièces dans le Département ni sur les polémiques instrumentalisées par le Front national, notamment pendant la campagne électorale à Ham notamment. Il félicite à son tour ses collègues Mme RAGUENEAU et M. POTEL pour leur élection.

Pour conclure, M. de JENLIS rappelle que la présentation des vœux et des motions permettra de démontrer la démarche de logique pragmatique et de bon sens adoptée par la majorité. Il insiste sur la nécessité de tenir un discours de vérité attendu par les habitants de la Somme concernant leurs difficultés et une volonté d'agir.

M. CASIER salue l'arrivée de deux nouveaux collègues au sein de l'Assemblée et se dit fier d'avoir participé au front républicain afin de contrer le Front National lors de cette élection partielle. Il se dit surpris par l'annonce de l'ouverture d'une session dans une ambiance « électrique » et rappelle que le Département n'a rien à gagner avec un tel langage pour construire son avenir et souhaite que la dignité l'emporte dans les débats. Il juge que les notions de responsabilité et de rumeurs opposent l'opposition et la majorité au sein de l'Assemblée depuis 2015. Il déplore que la majorité actuelle désigne l'ancienne majorité, l'Etat ou la loi NOTRe comme seuls responsables des difficultés rencontrées par le Département. Il juge que l'aide aux cantines pouvait juridiquement être maintenue et oppose les choix politiques délibérés aux contraintes budgétaires réelles. Concernant les rumeurs, M. CASIER rappelle que les cartes des CMS et des CER diffusées avant la réunion d'information aux conseillers départementaux prévue la semaine prochaine ont d'ores et déjà été entérinées sans aucune concertation. Il déplore également la privatisation programmée de l'entretien des collèges. Il appelle la majorité à un discours de vérité et de clarté sur ces sujets et demande à M. le Président de couper court aux rumeurs. M. CASIER indique en outre que le mouvement de grève prévu demain n'est pas organisé à l'initiative du Parti Socialiste.

M. BOULANGER rappelle que la situation actuelle est inédite pour le Département et que les propos agressifs sont le résultat de la moquerie. Il juge que les choix opérés par la majorité répondent à une contrainte budgétaire forte, conséquence de la conjugaison d'une hausse du nombre d'allocataires du RSA et de la baisse drastique des dotations de l'Etat. Il juge que la refonte de la carte des CER et des CMS répond à une nécessité si le Département veut continuer à assurer ses missions.

En réponse à M. CASIER, Mme ESTEBAN précise que l'éducation n'est pas le monopole du Parti Socialiste et lui rappelle qu'il fut le seul à voter pour la fermeture d'une classe à l'école Fafet à l'encontre des parents et des syndicats présents lors du CDEN.

En réponse à ses différents orateurs, M. le Président se dit étonné du vocabulaire employé, vocabulaire choquant par ses références guerrières. Il rappelle que le choix d'abandonner le soutien à la restauration scolaire dans le 1^{er} degré répond au fait que les écoles sont placées sous la responsabilité des communes et des EPCI et pose la question de savoir pourquoi l'ancienne majorité a décidé de supprimer l'aide au transport des lycéens. Il rappelle que la précarité ne s'arrête pas aux portes du lycée et que deux leviers sont disponibles, les aides de droit commun ouvertes dans les CMS, appelés à devenir des MDSI, mais également les aides à l'investissement. Il rappelle que le Département reste le chef de file des solidarités mais travaille de concert avec la Région et les différents acteurs.

Concernant les cartes de refonte des CMS et des CER, M. le Président rappelle que l'organisation des services est une prérogative du Président et que le travail a été engagé dans un processus de travail et de fonctionnement normal de l'institution. Il rappelle que les fermetures de collèges sont complexes et difficiles à mettre en œuvre et que de nombreux Départements y réfléchissent, toute couleur politique confondue. Il insiste sur la notion de qualité du service public rendu aux habitants passant parfois par une mutualisation des moyens humains et matériels.

En réponse à Mme ESTEBAN, M. le Président rappelle qu'il n'est pas question d'un nivellement par le bas de l'APA, les personnes âgées restant au centre de l'action et rappelle les statistiques nationales avec 49% en mode prestataire et 51% en mode mandataire et souligne la volonté de la majorité d'assurer des heures de prévention à destination des personnes âgées. A M. RENAUX, M. le Président répond que la situation de ce Budget supplémentaire n'est précisément pas « ordinaire » et s'étonne que les nombreux points positifs n'aient pas été soulignés comme la création du barreau au CHU Amiens Picardie ou la création du rond-point de Boves en prévision de l'arrivée d'Amazon. Il insiste sur la nécessité de dégager de l'autofinancement afin de soutenir l'investissement mais également de trouver les meilleures solutions afin de conjuguer solidarité et investissement.

Répondant à Mme LEPRESLE, M. le Président s'étonne de son affirmation d'une hausse des crédits alloués au Canal Seine Nord Europe, alors qu'il s'agit du même montant acté par l'ancienne majorité. Il lui rappelle ensuite que le Département n'abandonne pas ses actions en faveur de la précarité énergétique des logements, précisant que la collectivité n'a désormais plus un rôle de meneur dans le PIG. Il appelle l'opposition à cesser de dire que le courrier adressé aux bénéficiaires du RSA avait pour but de les stigmatiser alors que son objectif était un meilleur accompagnement de ces derniers et une meilleure prise en compte de leurs besoins. Concernant les contrats de ville, M. le Président précise que le projet de loi de Finances pour 2017 prévoit une baisse de 438 à 411 millions d'euros des crédits de l'Etat et que 80 000 personnes sont susceptibles de voir leurs allocations logement ou les aides afférentes supprimées.

A M. STOTER, M. le Président indique que les contraintes budgétaires connues sous l'ancienne mandature sont sans commune mesure avec celles rencontrées aujourd'hui. Il souligne que le cumul des baisses de dotation devient dorénavant intenable pour le Département. Concernant la pétition circulant contre la fermeture du centre de planification familiale du CHU Amiens Picardie, M. le Président répète qu'il s'agit d'un mensonge et qu'il n'a jamais été question d'une fermeture mais d'une baisse de crédits en lien avec la baisse de fréquentation et un recadrage par rapport aux obligations réglementaires du Conseil départemental en la matière. Il cite à ce propos le désengagement du Conseil départemental du Pas-de-Calais des CHU pour coller à la réalité des besoins. Il rappelle que le Département de la Somme compte 18 centres contre 7 pour le Pas-de-Calais et informe ses collègues de l'ouverture le 15 novembre d'un centre de planification dans la Maison des Adolescents d'Amiens et ce, à budget constant.

M. RENAUX donne lecture d'une correspondance de la Directrice des Ressources Humaines du CHU Amiens Picardie qui souligne l'amputation des deux tiers des effectifs au sein du centre de planification familiale alors que ce service fonctionne à plein depuis janvier 2016. Il réitère le souhait exprimé au travers de la pétition en circulation de voir la subvention de 200 000 € intégralement versée à cette structure.

M. le Président rappelle à M. RENAUX que les difficultés financières rencontrées par le CHU Amiens Picardie ne peuvent être imputées au Département.

M. JARDE rappelle que les grossesses de mineures dans le Département représentent un véritable problème et pose la question de la pertinence d'une implantation du centre de planification familiale au sein du CHU Amiens Picardie qui doit être compensée par une implantation de proximité en centre-ville.

M. le Président informe ses collègues qu'une photographie de l'ensemble des élus sera prise à l'issue de la session en salle Max Lejeune.

Mme DELETRE, en qualité de secrétaire de séance, donne lecture des deux vœux, neuf motions et de l'amendement déposés lors de cette séance.

Mme FONGUEUSE remercie l'ensemble de ses collègues lui ayant fait part de leur soutien lors du décès de sa belle-mère.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 43).

.....
LE PRÉSIDENT,



M. Laurent SOMON.

LA SECRÉTAIRE,



Mme Margaux DELETRE